MARDI 1er MARS. (N° 26.) 12e ANNÉE — 1853.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et Mlle NIVERLET, libraires à Saumur.

ABONNEMENTS.

	Saumur.	par la poste.
Un an. . .	18 f. »	24 f. «
Six mois. .	10 »	13 «
Trois mois.	5 25	7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continués*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 26 février.

Le conseil d'Etat s'est réuni de nouveau aujourd'hui au palais des Tuileries, pour continuer, sous la présidence de l'Empereur et en présence de MM. les ministres, la discussion du budget de 1854. La séance a commencé à 2 heures de l'après-midi.

Les commissions nommées par le Corps-Législatif se sont seules réunies aujourd'hui. — Havas.

A partir du 1er mars, la garde nationale de Paris reprendra le service des postes de mairie dans les douze arrondissements de Paris. — Havas.

Paris, 27 février.

La partie officielle du *Moniteur* ne contient que des nominations de présidents et juges dans des tribunaux de commerce; un décret autorisant la construction d'une cathédrale à Ajaccio, et des dispenses accordées à M. de Royer, procureur-général, à l'occasion de la nomination d'un de ses parents aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Paris. — Havas.

Une dépêche télégraphique de Constantinople, 12 février, annonce que le comte de Leiningen, envoyé par le gouvernement de l'Autriche auprès de la Porte-Ottomane pour terminer les difficultés diplomatiques pendantes entre les deux Gouvernements, aurait décliné la médiation de la France et de l'Angleterre et posé son ultimatum.

Les affaires sont stagnantes. Il règne à Constantinople une véritable consternation. (*Univers.*)

D'un autre côté, nous trouvons ce qui suit dans la correspondance Lejolivet:

« La maladie de l'Empereur n'empêche pas la diplomatie autrichienne de marcher droit et carrément dans les voies qu'elle s'est tracée. Il n'est pas vrai comme on l'avait dait que le comte de Leiningen ait quitté Constantinople, mais il n'est pas vrai non plus qu'il ait accepté au nom de son gouvernement la médiation de la France et de l'Angleterre. Il a présenté à la Porte-Ottomane un dernier ultimatum qui sera peut-être suivi d'une rupture définitive. »

Un correspondant prussien de la *Gazette d'Augsbourg*, dans une lettre datée de Berlin le 19, exhorte l'Autriche à prendre l'initiative d'une réclamation tendant à purger la Suisse et l'Angleterre des révolutionnaires qui menacent sans cesse la tranquillité de l'Europe; il lui promet le concours du roi de Prusse et des autres souverains de l'Allemagne. A son tour, il parle de conférences entre les grandes puissances, et il donne à entendre qu'il pourrait y avoir à cette occasion quelqu'acte de la Diète germanique.

S'il faut en croire la *Gazette des Postes de Francfort*, l'Autriche aurait déjà sa résolution prise. Elle rappellerait le cabinet de Londres à l'esprit de la disposition de l'*alien-bill* qui l'autorise à expulser les étrangers contre lesquels il y a preuve acquise que leur conduite est de nature à troubler les bons rapports de l'Angleterre avec les autres Etats. (*Univers.*)

On dit généralement que l'Autriche n'est pas le seul pays qui se propose de faire des remontrances à l'Angleterre, au sujet des actes des réfugiés résidant à Londres. On sait que M. Drouyn de l'Huys a ouvert les négociations pour la rédaction d'une note collective, à laquelle prendraient part non-seulement l'Autriche et la France, mais encore la Russie. Des instructions ont, en conséquence, été envoyées aux représentants de France à Vienne et à Saint-Pétersbourg. — Havas.

REVUE DES JOURNAUX.

Paris, 25 février.

Le *Pays* ne voit aucune objection à élever contre les trois projets de loi soumis au Corps-Législatif, concernant le rachat des actions de jouissance des canaux.

L'*Assemblée Nationale* a les meilleures nouvelles de la santé de l'Empereur d'Autriche; elle croit cependant devoir ajouter à cette assurance cette réflexion:

« C'est que le souverain qui a échappé si miraculeusement à la mort, est sans doute réservé, dans les desseins de Dieu, à de hautes destinées pour son peuple et pour lui-même. Ce n'est point par un effet du hasard, que cette petite boucle d'acier a détourné le poignard dont le coup semblait devoir infailliblement trancher les jours du chef de tant de millions d'hommes; elle était placée là, quoique pour un résultat tout contraire, comme « *ce canon chargé de toute éternité* » qui frappa Turenne au milieu de ses triomphes. Ainsi ce crime resté impuissant, quand tout paraissait concourir à sa réussite, devient pour l'empereur François-Joseph une consécration, et pour ses peuples un gage de sécurité dans l'avenir. » — Am. Pellier.

Le *Journal des Débats* analyse le nouveau volume de M. A. de Beauchesne sur Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. Ce livre est si plein de détails sur la captivité de la famille royale au Temple, que les *Débats* s'écrient, en s'adressant aux auteurs des tortures racontées par M. de Beauchesne: « Les murs des cachots sont épais, muets et sourds, disiez-vous, sans doute; non pas! non pas! les pierres parlent. Les geoliers viennent émus rendre témoignage aux captifs. Les outrages, les cruautés d'une part, de l'autre les prières, les sanglots, les soupçons ont été comptés, et l'impartiale, mais inexorable histoire, l'histoire, image de Dieu sur la terre, y fait d'avance la part des bons et des méchants, des oppresseurs et des victimes, pour honorer à jamais le malheur et pour venger l'humanité. » — F. Barrière.

La *Presse*, tentant de détruire ce qu'elle appelle les préjugés politiques et économiques, s'applique à définir les préjugés engendrés par les idées que soulèvent les mots de propriété et de communauté. — Havas.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

Tout l'intérêt des affaires extérieures se concentre aujourd'hui dans le conflit soulevé entre la Porte-Ottomane et l'Autriche. Aussi, croyons-nous devoir reproduire, à titre de renseignements, deux extraits d'articles publiés à ce sujet par la *Gazette d'Augsbourg* et la *Correspondance autrichienne*. Cette dernière feuille pose ainsi la question qui divise les deux puissances.

« Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement autrichien avait demandé à la Porte-Ottomane une cession de deux langues de terre de Kleck et de Sutorina. Cette nouvelle est dénuée de fondement. L'Autriche ne prétend nullement porter atteinte aux droits des autres Etats; mais elle ne souffrira pas qu'on porte atteinte aux siens. Or, la Porte veut s'arroger des droits sur le littoral de ces contrées, qui a toujours appartenu exclusivement à l'Autriche. Les Vénitiens et plus tard les Français

---

FEUILLETON

LA TOUR DE CASTILLAC.

(*Suite.*)

Ce parti, en effet, malgré les graves inconvénients qu'il présentait, était le seul qui restât désormais à Mlle de Castillac. Habituée à vivre sobrement, les produits du troupeau et ceux des résines qu'on récoltait dans une *pignada* voisine devaient suffire à ses besoins. Marc saurait bien la défendre de toute insulte; et d'ailleurs qu'aurait-elle à craindre dans ce pays désert et derrière les épaisses murailles de la tour? Cependant Hector ne semblait envisager qu'avec une extrême répugnance cette nécessité.

— Ma sœur, dit-il d'un ton de tendresse, avez-vous bien réfléchi à ce que vous demandez? La dune peut faire des progrès plus rapides que nous ne l'avons prévu; les ouragans ont de si étranges caprices!

— Eh bien alors, répliqua Valérie avec fermeté, puisqu'il n'y a pas de place pour moi dans le monde, hors de cette vieille tour, pourquoi ne me résignerais-je pas à périr avec elle?... Mais, rassurez-vous, mon frère, ajouta-t-elle, pareille chose n'est pas à craindre, comme vous l'avez reconnu vous-même tout-à-l'heure, et vous serez de retour bien avant que la catastrophe soit imminente, si elle doit avoir lieu.

— Valérie, dit Jean de son ton brusque, avec la permission de M. de Castillac, ce ne sont pas les dunes de sable que je redoute le plus pour vous; mais vous avez laissé voir aujourd'hui, à l'égard de certaines personnes, des sentiments qui peuvent et qui doivent nous mettre en défiance.

— Jean a raison, reprit Hector; avant de vous laisser ici, libre de vos actions, nous devons nous assurer, mademoiselle, que vous ne compromettrez pas, par d'imprudentes démarches...

— Je vous comprends, mes frères; mais, selon toute apparence, ceux dont vous parlez, découragés par ma mauvaise réception, irrités de votre silence dédaigneux, ne reviendront plus et nous oublierons tout-à-fait. Cependant pour tranquilliser votre esprit, je prends l'engagement devant Dieu de ne jamais quitter la tour, du moins tant qu'elle pourra me fournir un abri, et de n'y recevoir volontairement personne de ceux que vous haïssez.

Cette promesse solennelle ne parut pas encore assez précise au soupçonneux Jean.

— Ma sœur, reprit-il, cela ne suffit pas; il faut que vous vous engagiez aussi...

— Cela me suffit à moi, interrompit Hector avec un ton d'autorité; ces craintes exagérées sont des insultes pour Mlle de Castillac. Valérie, ajouta-t-il d'un ton presque caressant, je me réjouis du parti que vous avez pris, quoique je n'eusse pas osé vous le proposer. Ce sera avec une entière confiance que je vous laisserai la garde de mon humble patrimoine, sûr que vous m'en rendrez bon compte à mon retour. Du reste, vous trouverez un aide et un appui dans ce pauvre vieux Marc, qui, malgré sa hardiesse de langue, est un honnête et bon serviteur.

Le pâtre se leva lentement; le sourire narquois qui lui était habituel avait disparu, et une grosse larme roulait dans ses yeux.

— Monsieur de Castillac, mon excellent maître, dit-il d'une voix dont l'émotion adoucissait la gravité naturelle, que Dieu et la bonne sainte vierge vous préservent de tout mal, vous et les vôtres! mais si, quand vous reviendrez, vous trouvez que la dune a dévoré le château et que cette belle et sainte demoiselle a été engloutie avec lui, vous pourrez être certain que j'aurai partagé son sort!

— J'y compte, Marc, dit simplement Hector.

— Nous y comptons, répéta Jean.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel chacun des assistants parut en proie à de sombres réflexions.

— Bah! reprit enfin Hector en se levant, tout ira bien. Dieu fera quelque chose pour une noble famille en détresse. Le sable épargnera notre demeure. Jean et moi nous reviendrons dans un an ou deux, chargés de trésors, retrouver notre bonne sœur, et nous ne nous quitterons plus. Allons, c'est entendu... frère Jean, nous partirons dans huit jours... Marc, songez à nous

eurent la possession incontestée de ce littoral par des traités internationaux, l'Autriche est entrée dans les droits des Vénitiens, et, plus tard, après une courte interruption, dans ceux des Français. — Dans ces circonstances, l'Autriche ne fera pas à la Turquie des concessions qui compromettraient ses intérêts, et à l'appui desquels la Turquie n'a aucun titre à exhiber. »

La *Gazette d'Augsbourg* prend les choses beaucoup plus au tragique et met déjà en campagne les armées de l'Autriche et de la Russie.

« Jusqu'à ce jour, dit-elle, la Porte Ottomane n'a point cédé aux prétentions de l'Autriche; mais le comte de Leiningen n'est pas encore parti. — Des deux côtés on se prépare à la guerre. Le cabinet de Vienne a demandé aux consuls un rapport sur le nombre de navires autrichiens qui se trouvent dans la Mer-Noire et à Constantinople. Il leur a donné aussi l'ordre d'empêcher d'autres navires d'y pénétrer. La compagnie du Lloyd, de Trieste, a reçu l'ordre de prendre des mesures pour retirer du Levant tous ses bateaux à vapeur. Du côté de la Russie, les mesures deviennent aussi de plus en plus sérieuses. Un vaisseau de guerre, a, dit-on apporté la nouvelle qu'un corps d'armée Russe était entré dans la Moldavie. Toutefois, il est probable que ce vaisseau n'a apporté que des dépêches belliqueuses de Saint-Pétersbourg, car, après son arrivée, on a remarqué un grand mouvement dans le ministère de la Porte-Ottomane. »

Nous croyons, il est à peine nécessaire de le dire, qu'il faut accueillir avec beaucoup de circonspection le bulletin belliqueux de la *Gazette d'Augsbourg* entâché évidemment d'exagération. — Havas.

Autriche. — On écrit de Vienne, le 22 février, que l'Empereur d'Autriche avait manifesté le désir, la veille, qu'on lui rendît compte de l'instruction commencée contre le meurtrier Lebengi. La blessure de l'Empereur continuait à n'offrir aucun danger.

La famille impériale, malgré l'attentat, manifeste la plus grande confiance dans la loyauté des habitants de Vienne. Les archiducs n'ont pas cessé de se promener sur la Bastei. On a vu avec une satisfaction générale, parmi ces derniers, le père de l'Empereur.

En visitant les effets de Lebengi, on a trouvé un mouchoir de Kossuth contenant des instructions révolutionnaires imprimées en couleurs chimiques. — Havas.

— Vienne, vendredi, 25 février.

« Le bulletin sur la santé de l'Empereur est satisfaisant.

» On n'a pas reçu de nouvelle dépêche de Constantinople. » — Havas.

— Nous lisons d'un autre côté, dans la *Gazette de Cologne* du 25 février:

« Silésie Prussienne, Ratisbor, 20 février.

» On nous assure de plusieurs côtés, qu'un corps d'armée russe passera ici prochainement. Ces troupes sont destinées à cerner la frontière turque. On a déjà réservé toutes les voitures disponibles pour les transporter à Myslowice »

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette dernière nouvelle mérite d'être confirmée. — Havas.

Italie. — D'après l'*Opinione*, de Turin, du 24 février, un conflit regrettable aurait eu lieu à Livourne, entre des soldats autrichiens et des marins militaires anglais. Ces marins, appartenant à une corvette de guerre, ont crié à terre: *Vive l'Italie!* Les Autrichiens les auraient alors arrêtés, et le capitaine de la corvette les aurait réclamés. « Quelques gens, ajoute l'*Opinione*, assurent que sur les protestations énergiques du capitaine anglais, les Autrichiens auraient remis les marins en liberté; d'autres, qui se croient mieux informés, affirment que les Autrichiens ont refusé de relâcher les marins, et que, par suite de ce refus, la corvette est aussitôt partie pour Malte, pour appeler, à l'appui de l'honneur anglais, l'escadre de station devant cette île. »

Suisse. — La *Gazette de Bâle* du 24 février prétend qu'on avait exprimé l'opinion que les mesures de rigueur adoptées par le gouvernement lombard envers les Tessinois avaient été prises dans le but d'amener une réaction dans le canton. La même feuille ajoute que le gouvernement suisse a pris des mesures contre les réacteurs, et que les compositeurs de l'imprimerie du *Patriote* ont été arrêtés à Faido. — Havas.

— L'arrivée des Tessinois expulsés de la Lombardie, dans leur canton, cause de vives alarmes aux radicaux suisses. Des carabiniers fédéraux ont été convoqués pour maintenir l'ordre. — Havas.

Turquie. — D'après les derniers courriers, le mauvais temps gêne considérablement les opérations des Turcs dans le Monténégro. La plaine de Grahovores ressemble à un lac. Quelques prisonniers Grahoviens se sont évadés du camp turc. Arrivés sur le territoire autrichien, ils ont raconté que les prisonniers grahoviens mouraient presque de faim. Des maladies règnent dans le camp turc. Beaucoup de chevaux périssent. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Saumur, le 27 février 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Deux étalons du dépôt d'Angers arrivent à Saumur, le 1er mars prochain, et sont mis en station à l'Ecole impériale de cavalerie; ce sont:

1° *Shylock* (pur sang), né en 1845, en Angleterre, par *Sirnoom* et *The Kaeen:* ce cheval est rempli de distinction et se reproduit bien;

2° *Langlois* (demi-sang), né en France; son père *Hercule* par *Raimbow*, très-bel étalon, se reproduisant merveilleusement.

Ces deux beaux chevaux ont été obtenus sur les instantes demandes du Comice agricole de l'arrondissement, qui, dès l'an dernier, avait vivement sollicité le remplacement du magnifique étalon *Caravan*, enlevé au milieu de la saison de la monte. Renouvelant, cette année, ses démarches, le Comice s'était adressé, simultanément, aux départements de la guerre et de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

M. le général comte de Rochefort, commandant l'Ecole de cavalerie, dont le Comice avait réclamé l'appui, a puissamment contribué à obtenir cette station et à avoir des chevaux aussi distingués.

Puisse le zèle des éleveurs, si refroidi en 1852 par l'enlèvement de *Caravan*, se réveiller à la nouvelle d'un choix qui peut le remplacer! Qu'ils s'empressent de présenter des juments dignes d'un tel choix, dans leur intérêt et dans celui d'un pays aussi convenable que le nôtre à la production des bons chevaux, propres aux attelages de luxe, au trait et à la remonte de la cavalerie. Les débouchés les plus avantageux sont assurés à leurs produits, et ils auront, en outre, droit à la reconnaissance du pays, dont ils accroîtront ainsi la richesse.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, insérer la présente dans l'un de vos plus prochains numéros, afin de faire connaître aux agriculteurs la bonne fortune qui leur arrive.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président du Comice agricole de Saumur,

C. Persac.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons d'autant plus volontiers qu'elle nous met à même de rectifier une erreur qui n'est pas nôtre, et qui a été commise d'ailleurs très-involontairement:

« Monsieur,

» Votre numéro du 17 contient une erreur que je vous prie de rectifier;

» Ne faisant plus partie du conseil municipal de Montreuil-Bellay, c'est à tort que vous m'avez fait figurer parmi les conseillers municipaux, signataires de l'adresse insérée dans ce numéro.

» Agréez, etc. Aubelle.

» Saumur, le 26 février 1853. »

Commission d'Instruction primaire chargée de l'examen des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité.

M. le Recteur de l'Académie de Maine-et-Loire, par son arrêté du 22 février, a fixé au lundi 4 avril prochain, la réunion de la commission ci-dessus.

L'examen, pour les aspirants, commencera le lundi 4 avril, à 8 heures du matin, hôtel de la Préfecture.

Celui des aspirantes aux emplois d'institutrices et de directrices d'asile, aura lieu le mercredi 6 avril, à la même heure et dans le même local.

Les candidats devront se faire inscrire un mois d'avance au secrétariat de l'Académie, et satisfaire aux conditions de l'article 46 de la loi du 15 mars 1850, de l'article 50 du règlement du 29 juillet, même année, et de l'arrêté du 15 février courant.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

AVIS IMPORTANT.

A partir du 6 mars courant, la Caisse d'Epargne tiendra ses séances rue du Petit-Maure, n° 14 (maison de Mme veuve Biémont).

DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit de Pesth, 21 février, que l'arrestation d'un complice de Lebengi se confirme. L'un d'eux s'était, dit-on, chargé d'attenter aux jours de l'archiduc Albert. Quoi qu'il en soit, le prince se promène sans crainte dans les rues de Pesth. — Des ordres sévères sont donnés, et le soir on bat la retraite à 7 heures.

---

procurer un peu d'argent, afin que nous puissions nous rendre à notre destination d'une manière digne de nous.

— Je vendrai la moitié du troupeau soupira le vieillard.

La famille se sépara et chacun regagna sa chambre.

Huit jours après, comme l'avait dit Hector, les deux frères, après avoir pris affectueusement congé de Valérie, quittèrent le château pour commencer leur vie d'aventures et de dangers. Mlle de Castillac, tout en larmes, se tenait au haut de la tour pour les apercevoir de plus loin. Elle les suivit un moment des yeux sur le chemin qui traversait la lande. Hector montait un cheval du pays, à longue crinière, à l'œil de feu, mais de si petite taille que les énormes jambes du cavalier touchaient presque la terre; une modeste valise était attachée sur la croupe de la sémillante bête. Quant à Jean, le futur corsaire, il était à pied; son bagage consistait en un paquet fort peu volumineux qu'il avait suspendu au bout de sa grande épée et qu'il portait ainsi sur son épaule. C'est en cet équipage que les deux pauvres gentilshommes gascons allaient à la conquête des trésors nécessaires pour réédifier le manoir de leurs ancêtres.

Bientôt ils atteignirent un endroit où la route bifurquait. Hector mit pied à terre; ils s'embrassèrent encore une fois, se montrèrent la tour qui se dessinait dans l'éloignement et se séparèrent; un moment après ils avaient disparu tout deux.

II.

LA DUNE.

Les jours et les mois s'écoulèrent sans que Valérie reçut signe de vie des voyageurs. Elle n'en fut pas surprise. D'abord, comme nous l'avons dit, Hector et Jean ne savaient pas écrire, et leur orgueil leur eût défendu de confier à une personne étrangère leurs secrets de famille; puis les communications à cette époque étaient rares, difficiles; enfin les deux frères, jetés au milieu des hasards de la guerre, pouvaient n'avoir pas la faculté de donner de leurs nouvelles. Ce silence n'ajoutait donc rien à l'inquiétude de Mlle de Castillac sur le sort de ces êtres si chers, car elle s'y attendait.

Son existence était solitaire et monotone. Marc, obligé de s'absenter continuellement pour aller, avec son aide, garder le troupeau, ne rentrait que le soir. Valérie restait des journées entières dans un isolement absolu. Il fallait être habituée, comme elle, à ce genre de vie pour supporter, sans tomber dans la misanthropie, une résolution si constante. Ces pièces voûtées où la lumière pénétrait par d'étroites meurtrières, ces passages noirs pratiqués dans l'épaisseur des murs, ces escaliers tournants et raides qui allongeaient leurs spirales dans les tourelles gothiques, cet air glacial, lourd et humide qu'on respirait à Castillac, ce silence de mort qui régnait au dehors et dans l'intérieur du château, tout cela eût inspiré aux jeunes filles de nos jours une invincible terreur. Mais Valérie, bien qu'elle eût une propension naturelle à la mélancolie, n'avait pas vu s'altérer un seul instant la sérénité de son humeur. Elle était constamment occupée de ses frères, comme s'ils eussent dû revenir d'un moment à l'autre. Elle prenait soin d'entretenir une exquise propreté dans leurs chambres; elle travaillait à remonter leur garde robe qui en aurait sans doute grand besoin s'ils ne rapportaient pas les trésors annoncés. Le temps se passait dans ces occupations simples et paisibles; elle ne semblait pas s'apercevoir de son abandon.

(La suite au prochain numéro.)

TAXE DU PAIN du 1er Mars 1853.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

Seconde qualite.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 16 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 11 c. 66 m.

BOURSE DU 26 FÉVRIEE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 105 65.

3 p 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 79 95

BOURSE DU 28 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 105 90.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 80 20.

On parle de 30 individus compromis, notamment de deux Hongrois qui, dans une auberge, ont bu à la santé du meurtrier. Une lettre anonyme avait donné avis aux autorités que, le 20, à 3 heures de l'après-midi, le poste principal serait attaqué. Mais rien n'est survenu. Toutes les mesures sont prises pour étouffer dans leur germe les tentatives révolutionnaires.

Deux dépêches télégraphiques de Vienne, en date du 26 et du 27 février, nous apportent les renseignements qui suivent sur le meurtrier Lebengi et sur la santé de l'Empereur.

« Vienne, le 26 février.

» Le meurtrier Lebengi, condamné à mort, a été exécuté. »

« Vienne, le 27 février.

« D'après le dernier bulletin sur la santé de l'Empereur François-Joseph, la guérison de Sa Majesté s'opère de la manière la plus satisfaisante. — Havas. »

« Vienne, samedi 26.

» Il y a eu panique à la Bourse de ce jour, par suite de la complication de la question turque. On n'avait pas, à Vienne, de nouvelles plus récentes à ce sujet que celles déjà connues. »

« Vienne, 26 février, au soir.

» Le feld-maréchal comte de Leiningen, qui avait été chargé d'une mission diplomatique auprès de la Porte-Ottomane, concernant les différends entre les deux gouvernements, est de retour à Trieste.

» La Porte-Ottomane a adhéré à toutes les demandes et réclamations que l'Autriche lui avait adressées par l'intermédiaire de ce diplomate. »

« Vienne, dimanche 27 février.

» Les troupes autichiennes, mises en marche pour la Croatie, viennent de recevoir contre-ordre. — Havas.

VARIÉTÉS.

SINGULIÈRE RENCONTRE

M. H..., qui exerce les fonctions de notaire sur la lisière méridionale du département du Puy-de-Dôme, dans la partie qui touche au Cantal, était parti de chez lui, le 8 de ce mois, dès le matin, pour se rendre dans un village voisin, éloigné néanmoins de deux grosses lieues de sa résidence. Il y avait été appelé, pour donner de l'authenticité à quelques conventions de famille et recevoir un testament. Il s'était présenté des incidents et des difficultés tels, qu'il n'avait pu clore ses actes que fort avant dans la soirée. Sa mission s'étant à la fin terminée, M. H... était remonté à cheval et avait repris le chemin de son domicile.

Il était onze heures du soir, la température était froide, la neige tombait en abondance, et la nuit était des plus noires. Malgré ces circonstances, M. H... avait refusé l'offre de deux jeunes gens du village qui voulaient l'accompagner en l'éclairant avec des torches, comme c'est l'usage dans la montagne; mais il avait refusé, s'en remettant pleinement à la parfaite connaissance qu'il avait des lieux et à la bonté de son cheval.

M. H... avait déjà fait la plus grande partie de sa route, lorsqu'il arriva sur les bords d'un petit ruisseau qu'il fallait passer avant d'arriver chez lui; mais la neige qui n'avait cessé de tomber depuis le matin, et les affluents de la montagne l'avaient tellement grossi, qu'il eût été téméraire de chercher à le passer, surtout à cette heure de la nuit et dans une pareille obscurité. M. H..., habitué à de pareils incidents, si fréquents dans les pays de montagnes, en prit son parti d'autant plus vite, qu'au frémissement de son cheval et au bruit qu'avaient fait ses naseaux, lorsqu'il avait voulu le forcer à avancer dans le ruisseau, il reconnut que le prudent animal avait plus que lui le sentiment du danger qu'ils couraient l'un et l'autre.

M. H... fit sonner sa montre et compta minuit et demi: quel parti prendre à pareille heure et par un temps aussi affreux?

Le village qu'il venait de quitter était encore le plus rapproché de lui; mais il ne fallait pas moins de deux heures pour y retourner; l'obscurité semblait être devenue encore plus épaisse; la neige tombait de plus belle. « Ma foi se dit M. H..., je vais aller passer le reste de la nuit sous la halle de la tuilerie, qui est à sept ou huit minutes d'ici; je sais qu'elle est inhabitée, mais que m'importe, je serai à l'abri de la neige, je m'échaufferai en me promenant, et je fumerai. »

M. H... avait heureusement sur lui quelques cigares et une boîte d'allumettes. Il dit, et, donnant de l'éperon à son cheval, il se dirigea du côté de la tuilerie, que sa grande habitude des lieux lui fit trouver, malgré l'obscurité, au bout de dix minutes. Il descendit de cheval, et, pénétrant à tâtons sous la halle, il attacha l'animal contre un pillier, releva les étriers et s'en remit à la grâce de Dieu.

Cependant la neige tombait déjà avec moins d'abondance, M. H... profita de ce moment de répit pour faire quelques pas au dehors afin de secouer l'engourdissement qui commençait à le gagner. Il tira de sa poche sa boîte d'allumettes, prit un cigare et marcha devant lui, cherchant un corps dur contre lequel il pût faire du feu; mais il s'était à peine avancé d'une dizaine de pas que, le sol manquant tout à coup sous ses pieds, il se sentit précipité dans le vide.

Lorsque M. H... revint de l'étourdissement que lui avait causé cette chute, son premier mouvement fut de se palper de la tête aux pieds, et de faire jouer ses muscles, afin de s'assurer qu'il ne s'était cassé aucun membre; comme il n'éprouvait, du reste, aucune douleur sérieuse, il se redressa et chercha à se rendre compte, autant que possible, du lieu où il était. Le sens de la vue lui étant de l'inutilité la plus complète, il tâtonna autour de lui et reconnut qu'il était entouré d'une sorte de muraille en terre. Il la sonda du haut en bas, à droite et à gauche, et acquit bientôt la conviction qu'il se trouvait dans une excavation ayant la forme d'un cône renversé. La température du lieu lui paraissant beaucoup plus chaude que celle du dehors, il en conclut qu'il devait être à une grande profondeur. Malheureusement il avait perdu sa boîte d'allumettes, sans quoi il se fût livré à une inspection plus exacte du gîte forcé que le hasard lui avait octroyé.

« Bénissons Dieu, dit-il tout bas, je suis, ma foi! bien heureux d'en être quitte à si bon marché, je devais me briser les os; voyons, orientons-nous; l'homme, à la rigueur, peut se passer du sens de la vue. » Et il se mit à marcher, les mains en avant, pour le cas où il rencontrerait un obstacle; il avait à peine fait ainsi quelques pas, qu'il entendit très-distinctement un bruit semblable à celui que ferait une personne qui marcherait pieds nus.

M. H... est un homme de 35 à 38 ans, robuste, bien constitué, et dans la montagne, près des paysans, il passe pour ne pas craindre, comme on dit vulgairement, le froid aux yeux; cependant, pour être exact, nous devons dire qu'en ce moment il n'était rien moins que rassuré.

Toutefois, le sentiment de la peur dura peu; il se demanda qui pouvait être dans ce lieu, à pareille heure, et n'augurant rien de bon d'un semblable voisinage:

« Décidément, se dit-il, voilà une aventure qui finit mal. »

C'était, pour M. H..., un vaste champ de réflexions; son imagination travailla pendant près de deux heures sans s'arrêter à rien de raisonnable: cependant il s'était armé, sur précaution, d'un pistolet de poche qu'il portait en voyage. Bientôt, à un léger mouvement qu'il fit, il entendit auprès de lui un énorme bâillement.

« Oh! oh! il paraît que mon camarade a dormi. Pourvu, se dit-il tout bas, qu'il ne lui prenne pas maintenant la fantaisie de déjeûner à mes dépens. » (Il faut nous hâter de dire que le bâillement qu'il venait d'entendre avait fait présumer à M. H... que son compagnon pouvait bien ne pas appartenir à l'espèce humaine.)

Le jour commençait alors à pénétrer dans l'excavation. M. H... aperçut, dans le coin le plus retiré, comme deux chandelles et un corps fauve; c'était un loup énorme qui, tombé là, sans doute, par la même aventure, paraissait plus effrayé que lui.

Comme on le pense bien, nos deux captifs n'eurent pas la moindre envie d'entrer en connaissance. Ils se confrontèrent sans échanger le moindre *mot*, M. H... s'apprêtant à faire feu, pour peu que l'animal fît mine de l'approcher. Heureusement le jour arriva sur ces entrefaites, et, avec le jour, des ouvriers qui venaient reprendre, au fond de cette espèce de caverne, leurs travaux d'extraction. Grand fut leur étonnement de trouver deux hôtes d'espèce si différente.

M. H... leur expliqua son aventure, et, comme on lui remettait un fusil pour ajuster la bête de plus en plus effrayée, il s'empressa de décliner une semblable mission, ne voulant pas, dit-il, assassiner un compagnon avec lequel il avait passé la nuit, sans avoir à s'en plaindre. « Je déclare même, ajouta M. H..., que si j'étais seul ici, je lui rendrais la liberté, afin d'être aussi généreux que lui; car, au fait, il ne dépendait que de lui de me happer à belles dents. » La-dessus, M. H... se sépara de ses libérateurs et regagna le lieu de sa résidence.

Le lendemain, les ouvriers venaient solennellement offrir la peau du loup à M. H..., qui se propose d'en faire un tapis, en souvenir de son aventure, dont nous garantissons la parfaite authenticité. (*Journal du Puy-de-Dôme.*)

Admission à la *marine* et aux *Ecoles polytechnique* et de *St-Cyr*. L'Ecole préparatoire dirigée par M. LORIOL, rue d'Enfer, n° 49, à Paris, ouvrira, le 1er avril prochain, ses cours du second semestre. Les jeunes gens arriérés dans leurs études, ceux qui sont pressés par l'âge, pourront commencer ou continuer leurs études préparatoires à cette époque et gagner ainsi un temps précieux. Les élèves sont reçus dès l'âge de *douze ans*. (123)

Trente années de succès et les attestations des plus célèbres médecins, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PATE DE REGNAULD AÎNÉ, pour la guérison des rhumes, catarrhes, enrouements, asthmes et irritations de poitrine.

UN RAPPORT OFFICIEL CONSTATE QU'ELLE NE CONTIENT POINT D'OPIUM.

Cette pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'un bande de papier vert, sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature *Regnauld aîné, à Paris, rue Caumartin*, 45.

AVIS AUX PERSONNES QUI ONT BESOIN DE SE PURGER.

La POUDRE DE ROGÉ sert à préparer, soi-même, la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, *approuvée par l'Académie de médecine*, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La *Poudre de Rogé* (ou limonade sèche), étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flaçons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. *A Paris, rue Vivienne*, 12.

La Pâte de Regnauld aîné et la Poudre de Rogé, se trouvent: à *Angers*, chez M. MÉNIÈRE, ph.; *Beaufort*, MOUSSU, ph.; *Châlonnes-sur-Loire*, GUY, ph.; *Châteauneuf-sur-Sarthe*, HOSSARD, ph.; *Cholet*, BONTEMPS, ph.; *Saumur*, BRIÈRE, ph.; *Saint-Florent-le-Viel*, MOSSION, ph. (9)

AVIS AUX PERSONNES FAIBLES ET CONVALESCENTES POUR LESQUELLES UN TONIQUE EST UTILE ET INDISPENSABLE.

Le *Tannate de Quinine* de *Barreswill*, approuvé par l'Académie de médecine, comme succédané du Quinquina et du sulfate de Quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies digestives et le système nerveux; c'est encore le *tonique* le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les *Pastilles de Tannate de Quinine de Barreswill* ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un *tonique* le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et sirops de Quinquina dans tous les cas où ils sont ordonnés, *comme toniques*, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de Barreswill (*Prises, Pilules, Pastilles*), se vendent au dépôt général à Paris, rue Jacob, 19, *à Angers*, chez M. MENIÈRE, ph.; *Beaufort*, MOUSSU, ph.; *Chalonnes-sur-Loire*, GUY, ph.; *Chateauneuf-sur-Sarthe*, M. HOSSARD, ph.; *Chollet*, BONTENPS, ph.; *Saumur*, BRIÉRE, ph; *Saint-Florent-le-Viel*, MAUSSION, ph. (45)

Marche de Saumur du 26 Février.

Froment (l'hectol.)	17 20	Graine de trèfle	50 —
— 2e qualité.	17 70	— de luzerne.	54 —
Seigle	11 60	Amandes en coques	
Orge	8 80	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	7 50	— cassées (50 k)	85 —
Fèves	11 20	Vin rouge des Cot.,	
Pois blancs	18 40	compris le fût,	
— rouges	20 —	1er choix 1851.	90 —
— verts	— —	— 2e —	70 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	— 3e —	60 —
Suif fondu	— —	— de Chinon.	60 —
Huile de noix ordin.	70 —	— de Bourgueil	70 —
— de chenevis.	50 —	Vin blanc des Cot.,	
— de lin.	55 —	1re qualité 1851	80 —
Paille hors barrière.	52 —	— 2e —	50 —
Foin 1851. id	70 —	— 3e —	40 —
Luzerne	60 —	Vin blanc ordinaire	— —

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Me LABICHE, avoué à Saumur.

Séparation de Biens.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 24 février 1853, enregistré,

Il appert:

Que la dame Madeleine Doussain, épouse du sieur Jean Guilbault, fermier, demeurant ensemble à la Fresnaie, commune de Saint-Hilaire-du-Bois,

A été déclarée séparée de biens d'avec sondit mari.

Saumur, le 28 février 1853.

Pour extrait conforme.

(124) Signé LABICHE, avoué.

A LOUER

Jolie Maison et Jardin, rue des Basses-Perrières, n° 10, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. COUZINEAU. (125)

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1853,

L'auberge du Canard-Rouge

Située à Saumur, rue du Petit-Versailles, près la Gendarmerie, et occupée par Dupuis.

S'adresser à Me LEROUX, notaire à Saumur. (126)

A VENDRE
A l'amiable, en totalité ou par lots,

UN BON DOMAINE

Provenant des époux VASLIN-MOULIN,

Sis à la Charpenterie et aux environs, près Montreuil-Bellay et St-Martin-de-Sanzay, à la proximité de la grande route, de la rivière du Thouet, et de prairies sujettes au parcours en commun.

Il consiste en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cour et jardin; prés naturels et artificiels, terres labourables et vignes; le tout de la contenance superficielle d'environ neuf hectares, complanté de noyers en plein rapport et d'autres arbres d'une belle venue.

On pourrait y faire avec avantage l'élève et le commerce des bestiaux.

Il y a toutes sûretés pour acquérir et facilités pour payer.

S'adresser, pour voir les lieux, à Me HAMELIN, notaire-honoraire à Montreuil-Bellay, et, pour connaître le prix et les conditions de la vente, soit audit Me HAMELIN, ou à Me AUBELLE, notaire audit Montreuil. (107)

A VENDRE
Ou A ARRENTER

Une MAISON, avec cour et jardin, située vis à-vis le Jardin-des-Plantes.

S'adresser à Mme veuve MARCHAND. (112)

A VENDRE
OU A LOUER

Une MAISON, située sur les Ponts, rue du Petit-Pré, à Saumur. Elle se compose de quatre chambres au rez-de-chaussée, buanderie, cour, cave et jardin, puits, lieux d'aisances, etc.; trois chambres au premier, et un beau grenier sur le tout.

S'adresser à M. BEURDIS, aubergiste. (119)

Rue St-Jean, vis-à-vis le magasin de M. Boissier,

MAGASIN DE MODES

De Mlle FLORENCE FOURNEAU, qui a travaillé pendant 10 ans, chez Mme CHESNEAU-POUSSARD. (76)

HUILE DE FOIE DE MORUE,
de HOGG ET Cie,
2, *rue Castiglione, à Paris,*

Contre les affections scorbutiques, scrofuleuses, rhumatismales et goutteuses, elle est très-fortifiante pour les enfants rachitiques et délicats. Le rapport de M. LESUEUR, chef des travaux chimiques de la Faculté de Médecine de Paris, *qui constate qu'elle renferme près du double des principes actifs contenus dans les autres huiles de foie de morue*, doit se trouver sur tous nos flacons (8 fr., et demi-flacon, 4 fr.), qui portent en outre notre signature sur une capsule bronzée et sur l'étiquette. S'adresser directement à Hogg et comp^ie, à Paris, ou aux pharmaciens et droguistes. Remise d'usage. (Aff.) (433)

A VENDRE
OU
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1853,

Deux MAISONS se joignant et faisant un seul ensemble, situées rue des Payens.

S'adresser à M. GIRARD, propriétaire, rue du Paradis, à Saumur. (627)

Un JEUNE HOMME, ayant fait ses études dans un Collége, demande une place de clerc, chez un notaire.

S'adresser, rue Royale, à M. MILLOCHEAU-MAFFRAY. (42)

A LOUER

Un JARDIN, rue des Boires, propre à l'exploitation d'un jardinier.

S'adresser au bureau du journal.

M. BYGRAVE
Mn-DENTISTE
(MAISON DORÉE)
3, *RUE LAFFITTE, A PARIS*

Se charge d'ORTHODONTISME (*redressement des dents*) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les *dents* et *dentiers* artificiels mal ajustés. (656)

CHOCOLAT.

ANCIENNE MAISON L. MARQUIS

Ex-Fournisseur du comte d'Artois, de la duchesse de Berry et du duc d'Aumale.

36 ANS DE FONDATION. 3 BREVETS D'INVENTION.

218, RUE SAINT-HONORÉ ET RUE RICHELIEU, 2, PARIS.

Ce CHOCOLAT a eu la rare faveur de mériter les suffrages des membres de l'auguste MAISON DE BOURBON, et, après 1830, ceux des princes de la FAMILLE D'ORLÉANS. Ces distinctions sont une marque non équivoque de la supériorité de ce produit, supériorité constatée par les célébrités médicales, qui, en lui reconnaissant tout le principe digestif, joint à la délicatesse de son arôme, le prescrivent aux convalescents et aux enfants débiles, comme le meilleur tonique, et aux mères de famille comme un aliment sain et pur de toute sophistication.

Maraignan . . . . . 1 f. 50. | **Caraque santé. . 3**
Caraque et Maraig. 2 | **Caraque vanille. 3 50 et 4 f.**
Sortes composées. . . . . 3 f.

CHOCOLATS PRALINES, BONBONS DUCHESSE, BOUCHÉES DE MARQUISE.

DÉPÔT A SAUMUR

Chez MM. BESSON, COMMON, PONSHURET, MARH; HÔTEL BUDAN. (536)

GUIDE DES MALADES

ALIMENTATION des convalescents et des personnes malades de l'estomac par l'usage du RACAHOUT des ARABES de Delangrenier (Se méfier des contrefaçons).

AFFECTION DES BRONCHES du poumon, toux, rhumes, catarrhes, asthmes, extinctions de voix, etc., à l'état chronique, guérison assurée par l'emploi du SIROP SULFUREUX. (Codex) base chimique active des eaux sulfureuses naturelles. — A Paris: Pharm. CROSNIER, rue Montmartre, 105, et chez tous les pharmaciens. (Affr.)

AFFECTIONS NERVEUSES LE SIROP LAROSE *d'écorces d'oranges amères* est prescrit par MM. les médecins pour harmoniser les fonctions de l'estomac et celles des intestins. Il est constaté qu'il rétablit la digestion enlevant les pesanteurs d'estomac, qu'il guérit les migraines, spasmes, crampes, aigreurs, suite de digestions pénibles. Son goût agréable, la facilité avec laquelle il est supporté par le malade, tout le fait adopter comme le spécifique certain des maladies nerveuses aiguës ou chroniques, gastrites, gastralgies, coliques d'estomac et d'entrailles, palpitations, maux de cœur, vomissements nerveux. A Paris, chez J.-P. LAROZE, pharm., rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, et dans toutes les bonnes pharmacies.

ETABLISSEMENT THERMAL ALLEVARD (*Isère*) Eau la plus riche de France en principes sulfureux et iodure connue. BAINS DE PETIT LAIT contre les maladies nerveuses. Sites les plus pittoresques; *Ouvert chaque année le 1er Juin.*

MAISON DE SANTÉ NÉOTHERMES, 56, rue de la Victoire, (Chaussée d'Antin) à Paris. Appartements meublés; salon, billard, galerie et bains chauffés au calorifère. *Ressources hygiéniques et médicales de toutes natures.* Traitement hydrothérapique.

MAUX DE DENTS L'eau du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. (Dépôt dans chaque ville).

MIGRAINES Nevralgies, gastralgies, guérison sûre par le *Paullinia* de FOURNIER, pharmacien à Paris.

RHUMES Les médecins des hôpitaux de Paris ont officiellement constaté l'efficacité du SIROP et de la PATE DE NAFÉ, contre les rhumes, enrouements, coqueluches, grippes et autres irritations de poitrine.

TRAITEMENT DES MALADIES CHRONIQUES par *l'analyse chimique en 40 jours.* Les succès constants obtenus depuis 12 ans par ce mode de traitement sont si connus et appréciés aujourd'hui qu'il suffit de rappeler aux malades que le dr S. R. de BORDIEUX donne toujours ses consultations de midi à 9 h., 7, rue N.-D.-des Victoires, à Paris, et *par correspondance.* Affr. (Pour plus de détails voir le *Constitutionnel* du 30 octobre).

VER SOLITAIRE KOUSSO-PHILIPPE, *Remède infaillible* pour son expulsion complète, approuvée par l'Académie de médecine; dose forte; 20 fr.; ordinaire: 13 fr.; une seule suffit. — PHILIPPE, pharm., rue Saint-Martin, 125, Paris, (exp. aff).

Office de Publicité I. FONTAINE, rue de Trévise, 22, Paris.

TIRAGE DE LA CLASSE 1852.

ASSURANCE ET REMPLACEMENT MILITAIRES
COMPAGNIE ALSACIENNE,

Rue du Faubourg-Saint-Denis, 23 à PARIS.

Les pères de famille qui voudraient, *avant le tirage,* faire assurer leur fils contre les chances du sort, devront s'adresser à M. MEYER, directeur de la Compagnie, qui, par ses rélations multipliées dans les contrées alsaciennes, est en mesure de leur offrir des remplaçants aux prix les plus avantageux, — ou bien à M. MAURICEAU, huissier à Saumur, son mandataire, chargé des pouvoirs nécessaires pour traiter comme lui-même. (101)

MALADIES SECRÈTES Traitement par correspondance du Dr CH. ALBERT, rue Montorgueil, 19, Paris (affranchir).
Injection Sampso, 4 fr. Infaillible, préservative; dans toutes les pharmacies.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné